

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

31 / 01 / 22

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2022-ARA-VUP-3599

1. Intitulé du projet

Voie verte Alba la Romaine - Le Teil : opérer la liaison de la Via Ardèche à la Vallée du Rhône

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron (CC ARC)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Boyer Yves, Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 7 1 4 0 5 0 0 1 0 0

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6.c	Voie verte en site propre d'une longueur de 10,660 km

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à aménager une voie verte sur une voie ferrée non exploitée, en parallèle de la route nationale 102 entre Alba la Romaine et Le Teil. Une convention de transfert de gestion est en préparation entre la SNCF et la CC ARC avec pour objectif une signature avant fin 2021 : l'intégralité de l'emprise foncière du projet sera donc sous maîtrise.

Le tracé comprend 4 tunnels, 4 viaducs, 19 ponts-rails, 6 ponts-routes et 16 aqueducs. Ces ouvrages sont globalement dans un état satisfaisant compte-tenu de l'absence d'entretien depuis de nombreuses années.

Des travaux préliminaires à la réalisation de la voie verte sont nécessaires : déferrage de la ligne (probablement sous maîtrise d'ouvrage SNCF, discussions en cours), débroussaillage et reprofilage des talus, purges de parois, curages des fossés, reprises de maçonneries et de garde-corps sur les ouvrages d'art

En plus du linéaire de voie verte, différents équipements d'accueil et d'accès seront aménagés : 5 aires d'accueil, 3 rampes d'accès, 1 escalier, 2 accès depuis des chaussées au même niveau et environ 20 aires d'arrêt.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de lutter contre l'autosolisme dans les mobilités du quotidien en proposant une alternative crédible et sécurisée à la route nationale 102 et à la voiture individuelle entre Alba la Romaine et Le Teil.

Il s'inscrit dans le cadre des politiques mobilité et climat de la CC ARC, devenue autorité organisatrice de la mobilité depuis le 1er juillet 2021 et ayant définitivement approuvé son plan climat air énergie territorial (PCAET) en mai 2021.

Le transport est en effet, hors industrie, la principale source d'émissions de gaz à effet de serre du territoire avec plus de 50% du total et la CC ARC est résolument déterminée à mettre en œuvre des solutions permettant de lutter contre ces émissions de gaz à effet de serre et d'offrir des alternatives à la voiture individuelle. Il permettra de rejoindre le futur pôle d'échanges multimodal du Teil et contribuera donc à offrir des solutions de mobilité depuis et vers les territoires voisins.

Outre son intérêt en matière de mobilité du quotidien et de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, ce projet revêt également un intérêt touristique majeur puisqu'il permettra de relier le réseau de voies vertes de la Via Ardèche, dont il sera partie intégrante, à la vallée du Rhône et la Via Rhôna.

Il constitue aussi une des trois liaisons majeures restant à réaliser du schéma vélo départemental révisé et adopté en décembre 2020.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Des études préalables doivent être menées avant la réalisation des travaux :

- Relevé topographique : 1er trimestre 2021
- Expertise des ouvrages d'art : 2è trimestre 2022
- Choix d'un maître d'œuvre : 2è trimestre 2022

Le démarrage des travaux est envisagé dans le courant du 2è trimestre 2023, selon un phasage et des modalités qui restent à définir avec l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue. La réception des travaux est quant à elle envisagée pour le 2è trimestre 2024. Les études préalables et les travaux se feront sous maîtrise d'ouvrage de la CC ARC.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation démarrera dès la réception des travaux et l'inauguration, à partir du 2è trimestre 2024. La CC ARC en assurera la maîtrise d'ouvrage et réalisera notamment les opérations d'entretien courant et de maintenance :

- Ramassage des déchets
- Balayeuse
- Fauchage
- Débroussaillage
- Maintenance du mobilier et de la signalisation
- Réparations et interventions en cas de besoin (petits dommages, nids de poule, intempéries, incident ou accident)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune procédure administrative d'autorisation hormis cette demande d'examen au cas par cas et, le cas échéant, une éventuelle évaluation environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur	10660 m
Largeur	3 m
Superficie	31980 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Alba la Romaine, Aubignas, Le Teil

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4° 4' 34' 30" 48 Lat. 4° 3' 5' 7" 53

Point d'arrivée :

Long. 4° 4' 3' 7" 37 Lat. 4° 4' 1' 8" 94

Communes traversées :

Alba la Romaine, Aubignas, Le Teil

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une partie d'environ 400m du tracé de la voie verte coupe la périphérie de la ZNIEFF de type II Plateau et contreforts du Coiron sur la commune d'Aubignas, aux environs du point 44.568673°N , 4.637685°E.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La voie verte passe aux abords de : - la borne milliaire de Mélas - l'église Saint Étienne de Mélas
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il semble que le projet n'entraîne aucune perturbation, dégradation ou destruction de la biodiversité. Un inventaire faune-flore va néanmoins être réalisé au premier semestre 2022 afin de s'en assurer.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire compte tenu de la faible sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée. En effet, la ZNIEFF de type II concernée (Plateau et contreforts du Coiron) n'est traversée que sur une très courte distance (environ 400m) d'une de ses extrémités sud, à la limite de la fin de la zone. Les deux monuments historiques dont le projet passe dans les abords sont quant à eux déjà joutés par la route nationale 102 et ne seront donc pas impactés par la réalisation de cette voie verte. De plus, le projet sera mis en œuvre sur une voie ferrée existante non exploitée, sans emprise supplémentaire que celle déjà existante. Seules les présences éventuelles de gypaètes barbus (territoire de présence et non de reproduction) et de noctules de Leisler sembleraient pouvoir justifier la réalisation d'une évaluation environnementale. La CC ARC reste attentive à l'avis de l'autorité environnementale sur ces points.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Dossier de candidature à l'appel à projets aménagements cyclables du fonds mobilités actives.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



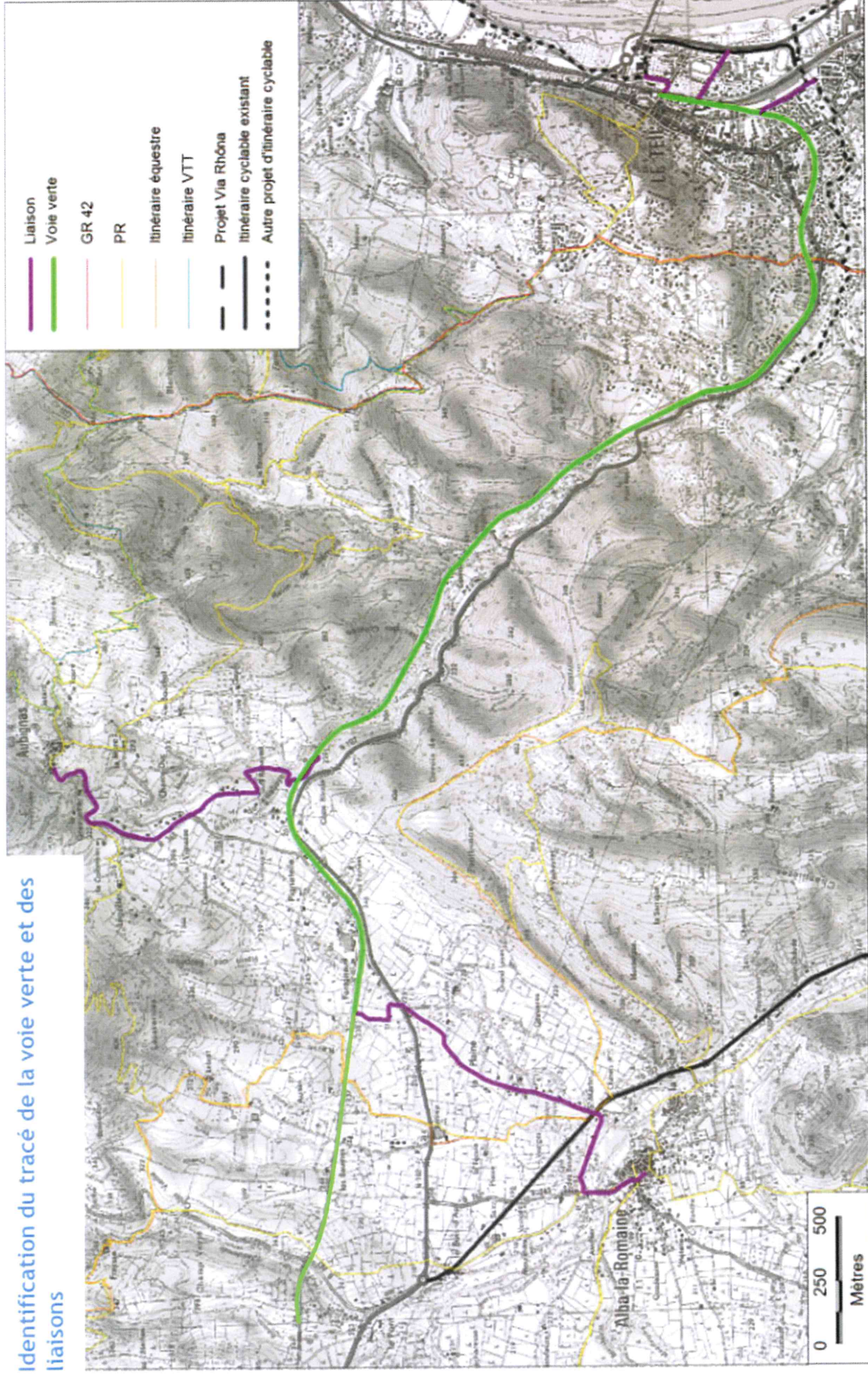
Fait à Cruas

le, 04/01/2022

Signature



Identification du tracé de la voie verte et des liaisons



Annexe 2 – Tracé de la voie verte Alba la Romaine – Le Teil – Echelle 1 / 21 740

Annexe 3 – Photos

Identification du tracé de la voie verte et des liaisons

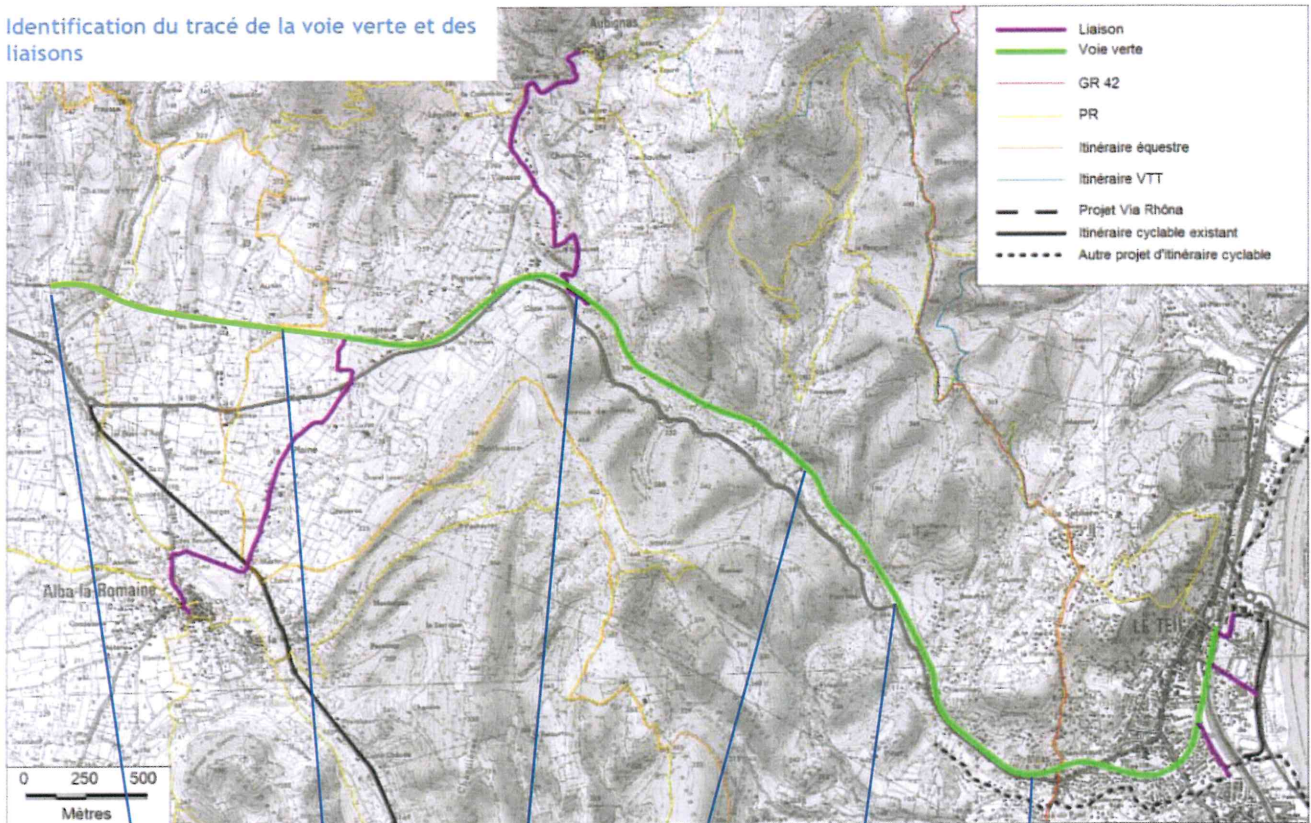


Photo 7

Photo 5 et 6

Photo 4

Photo 3

Photo 2

Photo 1

Photo 1 : Le Teil – Intersection avec le chemin de Mallaure



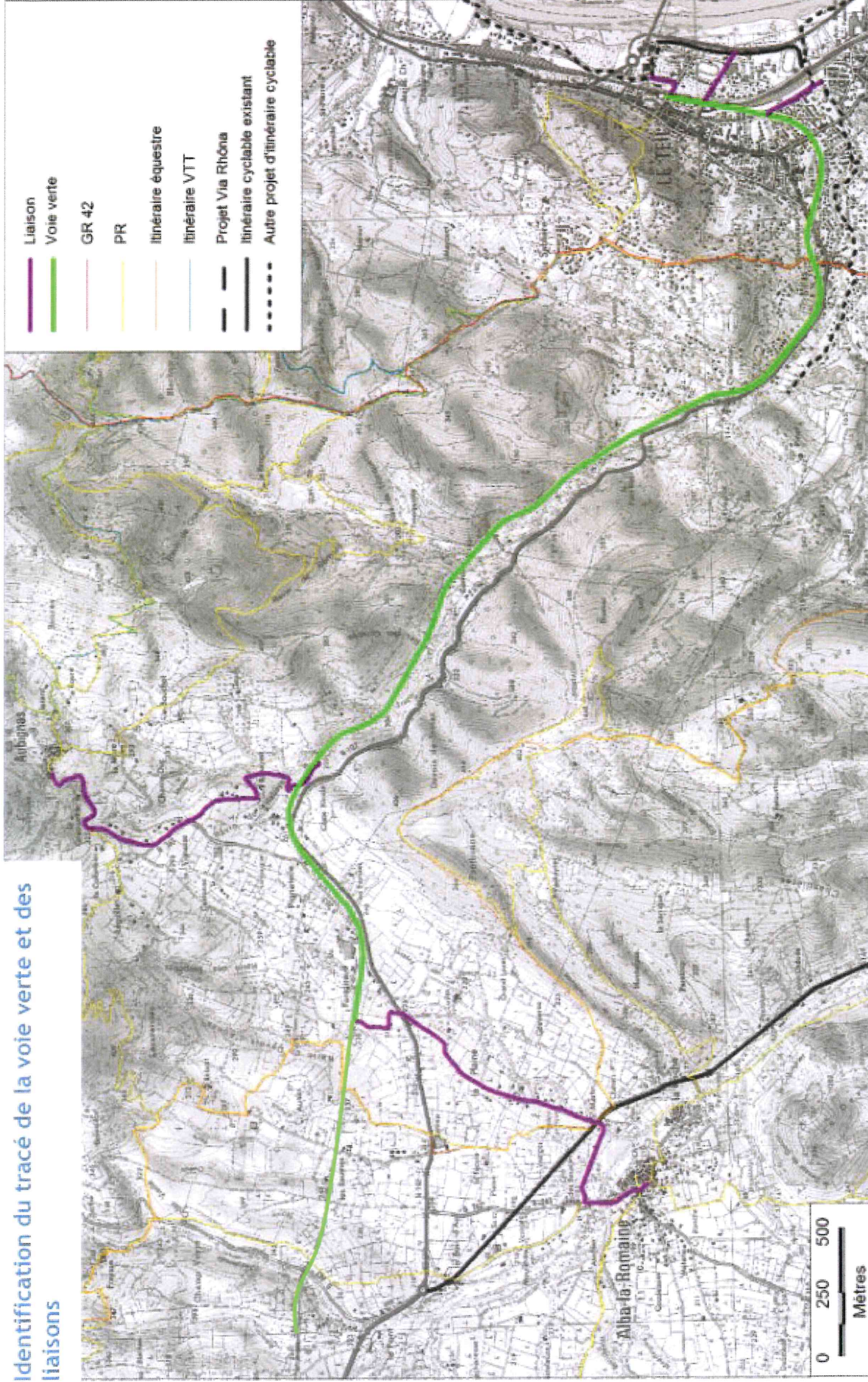
Photo 2 : à proximité de la future aire d'accueil du Pontet (près du pont de l'actuelle RN 102 sur le Frayol)



Photo 3 : viaduc de Champestève depuis la RN 102



Identification du tracé de la voie verte et des liaisons



Annexe 4 – Projet de tracé de la voie verte Alba la Romaine – Le Teil – Echelle 1 / 21 740

Photo 4 : depuis le tympan du tunnel d'Aubignas

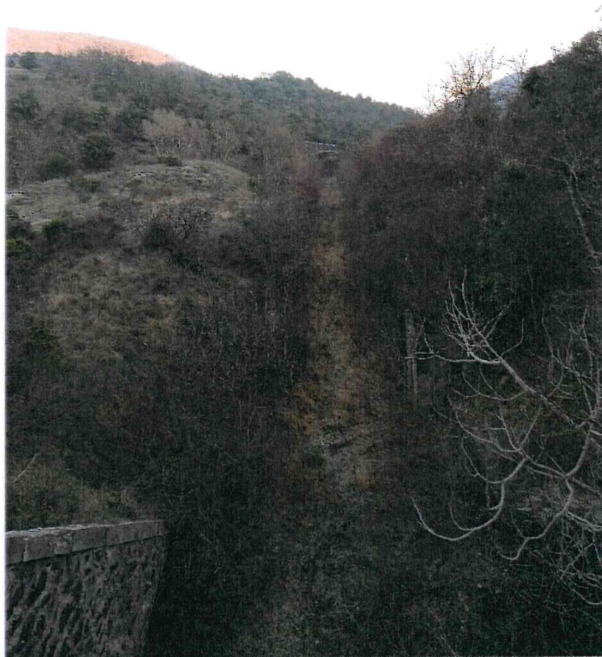


Photo 5 : depuis un pont-rail à Aunas, vers l'Est

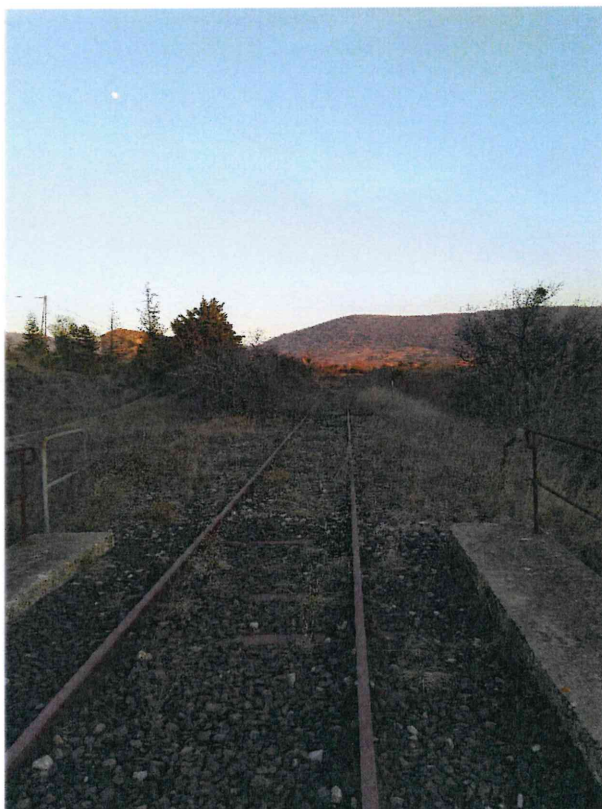


Photo 6 : depuis un pont-rail à Aunas, vue sur Alba la Romaine



Photo 7 : viaduc de Vobiscon

